Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20261015-06102026_05-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 06 octobre 2026

Le mardi 6 octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Alicia PILORGET, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Mélinda LEBAS (pouvoir à Mme Gwenola BERHAULT), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL), M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

06/10/26 – 5 – Finances communales – Adhésion à l'association des Amis de la Gendarmerie

Les Amis de la Gendarmerie est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1932 et à but non lucratif et qui a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Cette association a plus précisément pour objet de :

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale ;
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;
- Consolider les liens entre la gendarmerie et la Nation ;
- Entretenir un réseau associatif qui regroupe les adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie nationale.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20261015-06102026_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association les Amis de la Gendarmerie pour l'année 2027 pour un montant de cotisation annuelle de 100 €.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 15/10/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

La secrétaire,
Mme Alicia PILORGET